

# Résolution

## de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

### des 28 et 29 janvier 2026

La CEN inscrit ses mandats dans les résolutions du XXXIII<sup>ème</sup> Congrès du SNFOLC à Angers des 17 et 18 décembre 2025 et de la Commission Exécutive Fédérale des 20 et 21 janvier 2026.

Depuis le Congrès du SNFOLC de décembre 2025, la CEN fait le constat d'une aggravation brutale des tensions internationales : une nouvelle phase de dangers s'ouvre pour les travailleurs et les peuples du monde entier avec l'agression militaire des USA de Trump contre le Venezuela et l'enlèvement de son président dans la nuit du 2 au 3 janvier, avec la guerre en Ukraine, le génocide à Gaza et l'offensive du gouvernement Netanyahu en Cisjordanie qui se poursuivent.

La marche à la guerre et les guerres qui sèment la mort et la destruction dans de très nombreuses régions du monde, font le profit d'une poignée qui s'enrichit aux dépens des travailleurs qui en paient le prix. La CEN constate que les peuples continuent à refuser et à opposer une résistance déterminée à ces logiques barbares de gouvernements rejetés et aux abois, jusqu'au coeur même des États-Unis où les citoyens se dressent contre les exactions de la police de l'immigration (ICE).

C'est pourquoi, la CEN soutient toutes les mobilisations qui s'inscrivent dans les revendications portées lors du congrès d'Angers de cessez-le-feu immédiat et permanent en Ukraine, en Palestine et dans tous les pays ainsi que l'arrêt des livraisons d'armes et réaffirme son opposition à l'envoi de troupes françaises en Ukraine quelle qu'en soit la forme. « Pas un sou, pas une arme, pas un Homme, pas une vie pour la guerre »

Ainsi, avec la CEF, la CEN répond favorablement à l'invitation des organisations ouvrières anglaises (d'ores et déjà les syndicats NEU, RMT, PCS) au meeting international contre la guerre à Londres le 20 juin 2026, et invite tous les syndicats départementaux à y participer.

#### « ACCULTURER » À LA GUERRE, NON ! INSTRUIRE, OUI !

La CEN refuse la militarisation de la jeunesse au sein des collèges et des lycées et de l'ensemble du système éducatif. Avec la FNEC FP-FO, la CEN exige le retrait du guide « *Acculturer les jeunes à la défense* », comme de tous les dispositifs de type

« classe défense » ou de partenariat avec l'armée. L'École ne doit pas devenir un lieu d'embrigadement de la jeunesse. Dans certaines académies, des « bonus esprit défense » sont proposés aux étudiants pour valider leur second semestre en participant en particulier à des conférences militaires comme à Aix-Marseille-Universités. Dans ce cadre, le rassemblement du 26 janvier auquel a appelé FO ESR avec la fédération et d'autres syndicats contre la venue du général Mandon pour ouvrir une chaire à la Sorbonne a été un succès, l'annulation de sa venue est un point d'appui.

Un nouveau service militaire « volontaire » est créé. Il pourrait être « valorisé » en crédits ECTS dans le parcours universitaire et bonifié dans Parcoursup. D'ailleurs, le calendrier pour candidater sera calé sur celui de Parcoursup. La CEN dénonce ce lien avec Parcoursup, qui exclut chaque année près de 100 000 bacheliers et qui seront incités, faute de place à l'université, à s'engager dans l'armée pour 800 euros par mois de surcroît. La CEN rappelle sa revendication d'abrogation de la loi ORE qui organise via Parcoursup la sélection à l'entrée à l'université et exige le rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire.

La CEN qui condamne tous les partenariats opérés avec l'armée et l'industrie de l'armement, invite les syndicats départementaux à constituer un état le plus précis possible des classes de défense qui existent dans leur département et d'en informer le SNFOLC.

Sur cette base, la CEN invite les syndicats à prendre toutes les initiatives, en lien avec les sections FNEC et inter FNEC et avec les UD, pour réunir les personnels, leur proposer de prendre position et de se mobiliser pour obtenir le retrait des dispositifs militaro-scolaires et en premier lieu, les classes de défense et de sécurité globale qui visent à un pré-recrutement à l'intérieur même des établissements scolaires.

#### TOUTES LES REVENDICATIONS S'OPPOSENT AUX BUDGETS DE GUERRE !

La CEN appelle à combattre le budget de la Sécurité Sociale et ses mesures néfastes pour les salariés, en soutenant toutes les mobilisations et les grèves en particulier dans la santé comme dans les Pays de la Loire où le GD Santé FO appelle à la mobilisation sur le mot d'ordre « *Unité des personnels ! Unité*

*avec la population ! Ni soldats, ni rafales, des bras, des lits, des moyens pour l'hôpital ! »* (communiqué du 21/01/2026). De même, avec la FNEC FP-FO, la CEN *«salue la grève des médecins généralistes qui ont dénoncé cette loi de financement de la sécurité sociale qui remet en cause l'indépendance médicale, renforce la chasse aux assurés en arrêt maladie et aggrave une situation de santé à deux vitesses»*.

Avec la fédération, la CEN *« réaffirme que la conférence sociale « travail emploi retraites » ne permettra pas de gagner sur nos revendications, d'obtenir les créations de postes nécessaires, l'augmentation générale des salaires, l'abrogation de la réforme des retraites. La CEF se félicite de la décision du bureau national de la FGF FO et de l'UIAFP de ne plus participer à cette conférence sociale et réaffirme que Force Ouvrière n'a rien à y faire ! »*

La CEN n'accepte pas le passage en force du budget de l'État par S. Lecornu au moyen du 49-3. Le budget des armées dépasse pour la première fois depuis 1945 celui de l'Éducation nationale.

Alors que le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis de nombreuses années, la CEN dénonce les propos du ministre Geffray sur France Info le 26 janvier 2026 osant déclarer *« les salaires ne vont pas augmenter à court terme »*.

La CEN dénonce le fiasco de la protection sociale complémentaire et se félicite que la FNEC FP-FO n'ait pas signé l'accord du 8 avril 2024 qui met en application la PSC dans notre ministère. La CEN revendique que seule la sécurité sociale de base soit obligatoire. Avec sa fédération, la CEN maintient sa revendication d'une renégociation garantissant la liberté d'adhésion, la solidarité intergénérationnelle et entre agents, les mêmes prestations pour tous sans options, et le couplage santé-prévoyance avec le maintien des garanties statutaires.

Elle dénonce le fait qu'en plus des difficultés liées à la mise en place de la PSC pour les personnels détachés, ceux-ci se voient devoir payer l'ensemble de la cotisation de l'année en cours dès le mois de janvier.

Concernant les postes, lors du CSA ministériel du 26 janvier, le ministre de l'Éducation nationale Edouard Geffray a dévoilé la répartition entre les académies des suppressions de postes qui en découlent. Comme le dit l'article du Parisien du 28 janvier, *« Après un cafouillage, le ministère de l'Éducation nationale confirme la suppression de 4 000 postes d'enseignants »*. Ce sont bien 1365 postes d'enseignants qui seront supprimés dans le second degré. Parmi les 30 académies, 25 perdent des postes. -167 à Lille, -118 en Normandie, -125 à Bordeaux, -120 à Paris, -106 à Poitiers, -96 à Nancy-Metz... Partout, alors que les effectifs par classe explosent depuis des années, que les options, les demi-groupes et certaines spécialités disparaissent petit à petit, il faudrait encore rogner l'os. Dans le second degré, 10 000 postes ont été supprimés entre 2017 et 2022, alors que la démographie augmentait, mais le ministre ose déclarer dans le 8h30 de France info du lundi 26 janvier : *« si on avait suivi la démographie, il aurait fallu supprimer 8 000 ou 9 000 postes cette année »*... Et pourtant, d'après le bilan de rentrée fourni par le ministère, le nombre moyen d'élèves par classe a encore augmenté à la rentrée 2025 dans les établissements du second degré.

Ce budget voudrait donc encore aggraver les conditions de travail des personnels et la qualité de l'enseignement dispensé

aux élèves (classes surchargées, inclusion systématique et forcée, diminution continue des moyens concernant les dispositifs FLS et UPE2A, multiplication des tâches, pressions de Parcoursup...) alors même qu'aucun poste de PSY-EN ni de CPE ne sera créée (il y aura même 4 postes de CPE supprimés à Paris). Le ministre Geffray parle même d'un plan pluriannuel de suppressions de postes.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire les documents du CSAMEN au sujet des postes d'AED, par le biais d'un jeu d'écriture entre les AED en CDD et les AED en CDI, aucun poste ne sera créé alors que les vies scolaires sont exsangues. La CEN réaffirme son exigence d'une grille nationale de rémunération des AED, ainsi que la possibilité pour tous de choisir entre l'accès à un vrai statut de fonctionnaire d'État ou au statut de MI-SE.

2 000 postes d'AESH seraient créés sans aucune garantie d'être pourvus compte-tenu de la précarité dans laquelle sont maintenus ces personnels. Il s'agit en fait de 1 200 postes d'AESH qui avait déjà été budgétés, de 500 postes d'AESH supplémentaires annoncés, et 300 postes d'enseignants spécialisés (dont 50 dans l'enseignement privé). A titre de comparaison, rien que dans le département du Val de Marne, l'état des lieux intersyndical fait apparaître un besoin immédiat de 3 000 postes d'AESH au moins. Sachant que, comme en 2025, les conditions de travail et de rémunération ne permettent jamais que tous les postes soient pourvus. Et même le statut au rabais, bien loin de répondre aux revendications des personnels, a été refusé quand il a été présenté le 7 janvier au Sénat

Ces revendications rejoignent celles des personnels et des parents d'élèves confrontés au chaos provoqué par la logique de l'inclusion systématique et forcée, avec la mutualisation des moyens, la flexibilisation des personnels et le démantèlement de l'enseignement et des structures spécialisés et adaptés. Conformément au mandat du congrès fédéral, la CEN s'associe à l'organisation au printemps *« en lien avec la confédération, les unions départementales et les syndicats Force Ouvrière des secteurs du social, du médico-social et de la santé, [d'] une nouvelle initiative nationale, si possible dans l'action commune, par la grève, avec comme première étape une nouvelle manifestation nationale à Paris. »*

La suppression du caractère obligatoire des groupes de niveaux en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> va engendrer des suppressions d'heures et de postes importantes, en français et en mathématiques. La CEN revendique l'abrogation pure et simple de la réforme du « choc des savoirs », et exige le retour aux 26 heures d'enseignement en 6<sup>ème</sup> avec le rétablissement de l'heure de technologie et de tous les moyens supprimés par la mise en place de cette contre-réforme. Elle appelle les enseignants à refuser collectivement la mise en place de la déclinaison du PLE en 3<sup>ème</sup>. Au lieu de rétablir les moyens, le Ministre prévoit de mettre en place un chantage aux « pseudos projets pédagogiques » en Français et en Mathématiques pour *« mettre en place des mesures spécifiques d'accompagnement des élèves »*.

La CEN réaffirme son exigence d'arrêt / abrogation de l'ensemble des contre-réformes qui remettent en cause les enseignements disciplinaires et dénaturent l'instruction. Dans ce cadre, elle revendique l'abrogation des nouveaux décrets sur le *« choc des savoirs »* qui aggravent la dislocation du cadre national de

l'Ecole en laissant l'organisation en « groupes de besoin » et plus généralement « des organisations pédagogiques diversifiées » à l'appréciation des établissements.

La CEN dénonce cette contractualisation et la territorialisation de l'Ecole. La CEN dénonce qu'au prétexte d'accompagner les collèves les plus « *exposés à la difficulté scolaire* », l'instruction du 17 décembre du ministre Geffray concernant la « lutte contre les inégalités », au lieu de répondre aux revendications des personnels, prévoit un « *accompagnement renforcé* » et des « *inspections en résidence* » pour 15% d'établissements pour lesquels les résultats des élèves ne sont pas jugés assez bons. Le SNFOLC se tiendra aux côtés des personnels qui refusent d'être rendus responsables des difficultés scolaires de leurs élèves et qui exigent les moyens nécessaires pour y remédier.

La CEN condamne la réforme de l'AEFE, prévue par le gouvernement et annoncée en CA le 18 décembre. Elle refuse que les restrictions budgétaires servent de prétexte à une « revue complète de l'organisation et des dépenses salariales ». Elle refuse la remise en question des statuts, l'étranglement financier dans lequel sont plongés nombre d'établissements. Elle dénonce les suppressions de postes de détachés, reflet de l'accélération de la privatisation du réseau AEFE, et plus largement la politique de sabotage du caractère public de l'enseignement français à l'étranger.

Sans attendre, la CEN appelle les syndicats départementaux à prendre immédiatement toutes les dispositions pour réunir les personnels dans les établissements, en France et à l'étranger, afin de discuter de cette situation et décider toutes les initiatives pour bloquer les suppressions de classes et de postes, pour

arracher tous les moyens pour pouvoir travailler et gagner sur les revendications en termes de salaires, de garanties collectives, de conditions de travail et d'existence, incluant notamment les prises de positions pour le refus de la PSC et la renégociation de l'accord ministériel, les actions pour bloquer la mise en place des dispositifs de militarisation de la jeunesse comme les classes défense, ...

La CEN appelle à réactiver les liens tissés avec les parents d'élèves, avec les lycéens, entre établissements, dans les comités organisés pour défendre les classes et les postes notamment au printemps dernier là où ils existent.

### CONSTRUIRE LE SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT ! RÉUSSIR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2026 !

La CEN appelle les syndicats départementaux à prendre toutes les dispositions permettant de proposer l'adhésion le plus largement possible afin de construire l'outil syndical de défense des revendications.

La CEN invite à la tenue régulière des instances, à poursuivre la constitution du cahier de votants bien au-delà des adhérents du syndicat, afin d'aborder les élections de 2026 dans les meilleures dispositions, renforcer la représentativité FO et le rapport de force.

*Unanimité moins deux abstentions*

